

2 04 67 02 10 32

Nouvelle évaluation du brevet des collèges : Foire généralisée!

La réforme du collège introduit d'importantes modifications dans l'évaluation des élèves sur lesquelles nous souhaitons revenir.

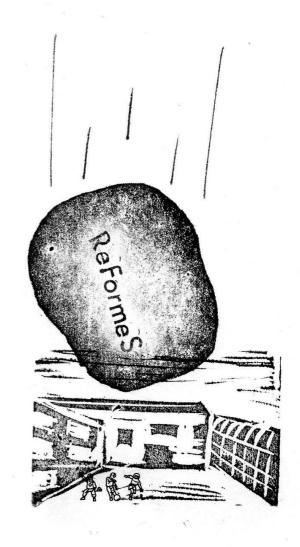
Jusqu'en 2016 le brevet des collèges était noté sur 360 points. 160 points pour le contrôle final et 200 points pour le contrôle continu. Le contrôle final était composé de quatre épreuves notées sur 40 Histoire-Géographie-éducation (Français. Mathématiques et Histoire des arts). Le contrôle continu correspondait au cumul des moyennes des notes obtenues tout au long de l'année.

Ce système s'il est critiquable avait au moins le mérite d'être relativement compréhensible.

La nouvelle mouture du brevet des collèges imposée par la réforme 2016, elle, l'est beaucoup moins et pose de nombreux problèmes. La nouvelle épreuve est notée sur 700 points. 300 points pour le contrôle final et 400 points pour le contrôle continu. Le contrôle final est décomposé en trois épreuves notées sur 100 points (mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre et technologie / français, histoire et géographie, enseignement moral et civique / Épreuve orale). Le contrôle continu, quant a lui, dépendra des compétences qui seront validées (ou pas) et qui seront transformées en points. Les notes mises toute l'année par les enseignants ne compteront donc tout simplement pas!

Plus d'informations <u>ici</u> et sur le <u>site du ministère</u>.

Que l'on soit favorable ou opposé à la logique de l'évaluation par compétence on ne peut que constater que cette réforme, que le gouvernement impose de force, met en place un système pire que celui qui existait jusqu'ici et cela pour plusieurs raisons:



- Dans de nombreux établissements la majorité des collègues continuent d'évaluer en utilisant la notation chiffrée. Toute l'année ils ont évalué des élèves qui ont travaillé pour avoir de « bonnes notes »... Pour qu'elles ne soient tout simplement pas prises en compte en fin d'année. C'est mépriser le travail des personnels comme des élèves.



- Le nouveau socle commun est une usine à gaz : 8 grands domaines de compétences à évaluer, chacun subdivisé en plusieurs sous domaines. La validation d'un grand domaine (ex : la formation de la personne et du citoyen ») rapporte des points pour le contrôle continu du brevet : 50 pts pour « très bonne maîtrise », 40 pts pour « bonne maîtrise », 25 pts pour « maîtrise fragile », 10 pts pour « maîtrise insuffisante ». Le total de points est de 400. Outre le fait qu'il serait facile d'ironiser sur la mise en place d'un système d'évaluation sans notes qui finit par être converti... en note, cela revient à noter les élèves sur une variété de 4 possibilités. Contre 20 précédemment... Le progrès n'est pas flagrant.
- Les chefs d'établissement mettent la pression pour que les enseignants renseignent les compétences du socle, quand bien même ils n'utiliseraient pas ce mode d'évaluation. Cela sous prétexte qu'autrement l'élève n'aurait pas d'évaluation pour le contrôle continu... Oui, puisque les notes que vous avez mises toute l'année ne comptent pas. Cela donne lieu à des situations burlesques ou affligeantes : on clique, on valide n'importe quoi... une seule évaluation dans le logiciel, saisie à la va vite, pouvant servir de base à la validation de l'ensemble du cycle ! C'est le règne de l'arbitraire et de l'approximation.
- La soi-disant « autonomie » laissée aux établissements pour l'organisation des épreuves orales ou pour la définition du contenu des compétences évaluées signifie en réalité la casse du cadre national du premier diplôme passé par les élèves dans leur scolarité. Le brevet des collèges n'est plus le même d'un établissement à l'autre. C'est l'accentuation de la logique d'autonomisation qui cache bien mal ses objectifs : libéraliser l'éducation et préparer le terrain pour la territorialisation et en bout de ligne, la privatisation. C'est la même logique qui traverse toutes les réformes de ces dernières années (LRU, rythmes scolaires, réforme du collège...).
- Les modes de validation des compétences (logiciels utilisés) et leur utilisation étant variables d'un établissement à l'autre, la mise en place de ce nouveau mode d'évaluation constitue une foire sans nom. Par exemple dans certains établissements, des collègues ont pu entrer leurs propres compétences avec pour résultat des bilans de validation faisant plusieurs dizaines de pages par élève! Nul doute que les familles auront du mal à s'y retrouver! Dans tous les cas, remplir convenablement le nouveau dispositif d'évaluation par compétences représenterait une surcharge de travail supplémentaire inacceptable pour les enseignants.

Nous ne sommes pas hostiles à une réflexion globale sur l'évaluation. En effet nous nous opposons aux logiques de tri social et de reproduction scolaire des inégalités sociales entretenues par les différents systèmes d'évaluation. A l'inverse de l'école concurrentielle et néo-libérale que veulent construire les gouvernements successifs, nous voulons une école de la coopération, de l'émancipation et de l'égalité.

Nous revendiquons le même enseignement pour tous, avec la garantie du **respect du cadre national des diplômes.** Nous pensons que l'éducation doit rester nationale.

Nous rejetons les « réformes » qui augmentent la charge de travail des personnels et dégradent les conditions de travail.

Nous sommes convaincus que le problème principal de l'éducation est un problème de moyens humains et matériels et qu'aucune réforme imposée par la bureaucratie ministérielle, que cela soit sur l'évaluation ou un autre sujet, ne constitue une solution.

Pour toutes ces raisons SUD éducation 34 dénonce les nouvelles modalités d'évaluation du brevet des collèges et rappelle son opposition à la réforme du collège. Nous continuons de revendiquer son abrogation et l'ouverture de discussions sur d'autres bases.

Nous soutiendrons les collègues qui souhaitent résister à la mise en place de la réforme du collège et de ses différents aspects par tous les moyens qu'ils auront choisi collectivement.

